

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 avril 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 3058 à 3067présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 9**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1<sup>o</sup>*bis* Au même alinéa, les mots : « trois ans » sont remplacés par les mots : « ans, sur le fondement des orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences mentionnées à l'article L. 2323-7-1, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à élargir le périmètre des entreprises dans lesquelles les employeurs sont tenus d'engager une négociation, et à augmenter la fréquence de ces consultations.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	3056	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	3057	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	3058	de	M.	François ASENSI
Adt n°	3059	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	3060	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	3061	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	3062	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	3063	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	3064	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	3065	de	M.	André CHASSAIGNE